

En finir avec la précarité dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR)

Pétition adressée au Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, par le Collectif des Travailleur.e.s Précaires de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Depuis plusieurs mois, en lien avec le mouvement social contre la loi "Travail", les travailleur.e.s précaires de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR) se mobilisent, se fédérant désormais nationalement après des années de luttes locales, pour conquérir de nouveaux droits et faire respecter ceux existants.

33%¹ des personnels de l'ESR sont des agent.e.s précaires (40,9% chez les personnels de bibliothèque, techniciens, ouvrier.e.s, social, santé - BIATOSS) et les contractuel.le.s représentent plus de 30% des enseignant.e.s². Tandis que 7150 emplois titulaires ont disparu depuis 2009, le nombre de contractuel.le.s augmentait de 16600³. Ce constat alarmant est le symptôme d'une précarité qui fait office de système de gestion de l'ESR, qui invisibilise les précaires et affaiblit les protections sociales de l'ensemble des agent.e.s, titulaires ou non, en les mettant en concurrence. Ce système met en danger la recherche et la qualité des enseignements dispensés. Dernier exemple, le ministère a décidé pendant l'été de diminuer de 574€/an le salaire des doctorant.e.s contractuel.le.s enseignant.e.s (arrêté du 29 août), ce qui viendra aggraver et généraliser une situation salariale désolante qui touche déjà fortement les BIATTS (25% d'entre eux et elles touchent moins de 1250€/mois) et les femmes (20% d'entre elles gagnent moins de 1000€/mois contre 10% des hommes)⁴. Pendant ce temps, les ouvertures de postes, toutes catégories confondues, ne correspondent toujours pas aux besoins de l'ESR et à la hausse du nombre d'étudiant.e.s.

Nous, personnels titulaires et non-titulaires de l'ESR, enseignant.e.s-chercheur.e.s, chercheur.e.s, BIATSS, étudiant.e.s, simples soutiens, organisations scientifiques et syndicales, soutenons le Collectif des Travailleur.e.s Précaires de l'ESR. Nous exigeons du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, la mise en place immédiate des mesures suivantes. Ces mesures, dont la simplicité met en lumière l'aberration de la situation actuelle, doivent faire l'objet de mesures ministérielles contraignantes et de financements suffisants. Elles devront être mises en place en lien avec les premier.e.s concerné.e.s, le collectif des travailleur.e.s précaires de l'ESR et les organisations syndicales de l'ESR :

- Titularisation des tou.te.s les contractuel.le.s et vacataires de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche travaillant sur des fonctions pérennes !
- Création massive et financement public de contrats doctoraux et de postes de titulaires à l'Université et dans la Recherche pour l'ensemble des corps de métiers (enseignant.e.s et/ou chercheur.e.s, bibliothécaires, personnels administratifs, techniques et sanitaires...), notamment par la réaffectation de l'argent du Crédit Impôt Recherche !
- Audit public sur l'état de la précarité dans les Universités et les organismes de recherche, et recensement dans les bilans sociaux des établissements du nombre et du poids des contractuel.le.s, des vacataires et des sous-traitants !
- Mensualisation du paiement des vacataires et des contractuel.le.s, et respect du droit du travail (comme l'obligation de signature d'un contrat de travail avant la prise de fonction, et de remise de fiches de paie mensuelles) !
- Fin du travail gratuit et rémunération de toutes les activités invisibles effectuées par les non-titulaires : surveillances d'examens et correction de copies, heures supplémentaires non payées, vacances et activités de recherche non rémunérées, recours abusif aux stages, etc.
- L'accès au doctorat doit être un droit pour tout.e.s : les doctorant.es doivent être rémunéré.e.s décemment pour réaliser leur travail de production de connaissances, sans limitation a priori de la durée des thèses et avec exonération des frais d'inscription !

